

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2009007

Signataire : CP/VY/CM

OBJET :Classes de neige : Année scolaire 2009/2010 : participations familiales aux frais de séjour.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige 2010, au conseil municipal du 24 septembre 2009.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire 2009/2010 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	97,00 €
105,01 € à 150,00 €	119,00 €
150,01 € à 200,00 €	155,00 €
200,01 € à 270,00 €	199,00 €
270,01 € à 360,00 €	243,00 €
360,01 € à 460,00 €	297,00 €
460,01 € à 610,00 €	373,00 €
610,01 € à 760,00 €	442,00 €
760,01 € à 920,00 €	486,00 €
920,01 € et plus	513,00 €

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 324,00 €.

REDUIT le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au : 7067.255 (303.7067.255).

Le Maire

Jacques SALVATOR